

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 29 juin 2017

Délibération N°17SP-1078

Objet	Grand EST - Compte Administratif 2016
--------------	---------------------------------------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- d'approuver le Compte Administratif de la Région Grand Est pour 2016
- de constater que les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 2 333 984 811,85 € et que les titres de recettes ont été émis pour 2 309 071 356,22 €
- de constater que les dépenses et recettes d'ordre sont équilibrées et s'élèvent à 739 209 503,85 €
- de constater que le résultat de clôture s'élève à – 24 913 455,63 €
- d'arrêter le Compte de Gestion 2016 établi par Mr le Payeur Régional, qui est en tout point conforme au Compte Administratif 2016
- de constater que le résultat cumulé de clôture s'élève à 63 232 223,01 €
- de prendre acte du bilan de la gestion des engagements pluriannuels et des désaffectations et/ou annulations d'autorisations de programme et des autorisations d'engagement visées dans le rapport
- d'adopter le Compte Administratif 2016 tant en dépenses qu'en recettes ainsi que ses annexes
- de prendre acte du rapport relatif à la gestion de la dette de la collectivité

- de prendre acte du rapport financier rédigé en application de l'article 107 de la loi n ° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

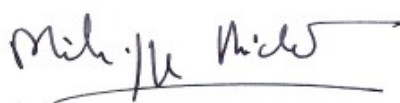
ADOPTÉE à la majorité des membres présents et représentés de l'Assemblée,

POUR : *Groupe de la Majorité Régionale*

CONTRE : *Groupe « Les Patriotes – Front National »*

ABSTENTIONS : *Groupe PS*

Strasbourg le 29 juin 2017,
Le président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe RICHERT', with a horizontal line underneath.

Monsieur Philippe RICHERT